Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	étaples sur mer
Délibération n° 3	Conseil municipal du Lundi 16 octobre 2017
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 5.7 Intercommunalité

Le Lundi 16 Octobre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 10/10/2017

Membres présents : 27 puis 28 (Mr DACHICOURT Joël est arrivé à 19 h 17)

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 5

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 32 puis 33

Affiché le 19/10/10/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOIS1N, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Laurie CAFFIER,Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE.

Absent (s) excusé (s) : 5

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 32 puis 33 (Mr Joël DACHICOURT est arrivé à 19 h 17).

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Désignation du membre titulaire et du membre suppléant de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CA2BM

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	Désignation du membre titulaire et du membre suppléant de la CLECT de la CA2BM

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017-10 du 30 janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois,

Considérant que la délibération susvisée et jointe en annexe stipule que le membre titulaire de la CLECT de la CA2BM de chaque commune est le Maire, et que chaque commune devra désigner un suppléant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner Monsieur le Maire de la Ville d'Etaples-sur-mer membre titulaire de la de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CA2BM, et Mme Maryse MAILLART, membre suppléant.

La délibération est adoptée par **32 voix pour**

Vu pour être affiché le.19 Octobre 2017 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

VILLE D'ETAPLES SUR MER (P.D.C.)

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20171016-DEL3-161017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2017